

COMPTE RENDU

Conseil Municipal

Mairie de PANZOULT

Séance du 8 Septembre 2022

Date de convocation : 1^{er} Septembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit Septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PANZOULT, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DESBOURDES Francis, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- DESBOURDES FRANCIS
- DELAFOND CAILLÉ CHARLOTTE
- MOLISSON STEPHANIE (arrivée à 20h00)
- NAVATTE MARC
- TRANCHANT DAVID
- RAGOT CHANTAL
- BARBIER ROBIN
- MARIE FLORENCE
- CAMON ISABELLE
- FELTRIN PIERRE
- NAVATTE FLORENCE
- BLANCHARD CHARLINE

Etaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

- MOLISSON STEPHANIE donne pouvoir à DELAFOND-CAILLÉ Charlotte (absente de 18h30 à 20H00)
- VEILLOT JULIE
- RIPAUD-CADIOU JULIA
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD

A été désigné secrétaire : FELTRIN PIERRE

Conseil Municipal du 8 Septembre 2022

DCM 2022-09-001 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 Juillet 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 Juillet 2022

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2022-09-001 : Publiée le : 15 Septembre 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 15 Septembre 2022

DCM 2022-09-002 : Travaux de Voirie 2022 (complément de la VC n° 6)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la situation comptable de la Commune. Il propose d'effectuer des travaux supplémentaires au niveau de la voirie.

Actuellement les travaux voirie avec le groupement de commande voirie 2022 s'élève à :

43 184 euros HT → 51 820.80 euros TTC.

Le complément de la Voie Communale n° 6 s'élève à :

21 042.00 euros HT → 25 250.40 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à valider le supplément des travaux de voirie.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les différents documents se rapportant à cette affaire

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2022-09-002 : Publiée le : 15 Septembre 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 15 Septembre 2022

DCM 2022-09-003 : Logement de l'ancienne école : avenant

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte Marc afin de nous présenter l'avenant de l'EIRL FONTAINE Sébastien.

Avenant EIRL FONTAINE SEBASTIEN

7 809.89 euros HT → 9 371.87 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant de l'EIRL Fontaine Sébastien pour un montant de 7 809.89 euros HT → 9 371.87 euros TTC

Conseil Municipal du 8 Septembre 2022

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

DCM N° 2022-09-003 : Publiée le : 15 Septembre 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 15 Septembre 2022

Travaux salle des fêtes

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte Marc

Passage de l'ADAC ; Attente du dossier

Travaux :

Electricité : devis Trougnou

Rénovation décoration : devis Alpha Peinture

Acoustique

Climatisation / ventilation : Devis Michel et Albert

Proposition de Monsieur Le Maire : réunion commission salle des fêtes et bâtiment

Dossier à revoir au prochain Conseil

DCM 2022-09-004 : Don de Monsieur Dupré Mathieu – Monsieur Plume

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un don de Monsieur Dupré Mathieu – Monsieur Plume (chèque de banque) d'un montant de 1000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à encaisser le chèque de Banque (Caisse d'épargne de Chambray-Lès-Tours) de Monsieur Dupré Mathieu – Monsieur Plume pour un montant de 1000 euros.

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2022-09-004 : Publiée le : 15 Septembre 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 15 Septembre 2022

DCM 2022-09-005 : Remboursement achat de Madame Delafond-Caillé Charlotte : Zodio

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un achat par Madame Delafond-Caillé Charlotte (1^{ère} adjointe).

Madame Delafond-Caillé Charlotte à réglé directement par carte bancaire. Montant de la facture : 22.48 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Conseil Municipal du 8 Septembre 2022

- **DECIDE** de rembourser 22.48 euros à Madame Delafond-Caillé Charlotte
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à émettre un mandat au nom de Madame Delafond-Caillé Charlotte pour un montant de 22.48 euros TTC.

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2022-09-005 : Publiée le : 15 Septembre 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 15 Septembre 2022

DCM 2022-09-006 : Arrêté sur la responsabilité des habitants à nettoyer devant leur maison

Selon la loi : « Les propriétaires et occupants des immeubles riverains des voies publiques communales et départementales, en agglomération, au droit du bien qu'ils occupent, doivent maintenir le trottoir en bon état de propreté, sur toute sa superficie ».

Cette obligation porte également sur les pieds de murs et les espaces de cheminement piétonnier, à l'exclusion de la bande de roulement. En cas de non-respect de ces règles il peut être fait application de sanctions prévues au code pénal.

Jusqu'à présent les services municipaux procédaient très régulièrement à cet entretien dans certains des bourgs, via notamment l'utilisation de produits phytosanitaires.

Vu la réglementation actuelle il n'est plus possible d'entretenir les trottoirs de cette manière. Or les employés municipaux ne sont pas en capacité d'absorber le surcroît de travail engendré.

Le Conseil Municipal est conscient que ce service, fait auparavant par les employés communaux était bénéfique pour les riverains, mais il semble logique que l'entretien soit fait par chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'organiser un rappel à la loi
- **INVITE** les riverains à respecter les prescriptions

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2022-09-006 : Publiée le : 15 Septembre 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 15 Septembre 2022

DCM 2022-09-007 : Panneau randonnée pédestre - devis

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Molisson Stéphanie afin de présenter un devis de concernant la réalisation d'un panneau randonnée pédestre.

AD PRODUCTION

877.86 € HT → 1 053.43 € TTC

Conseil Municipal du 8 Septembre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis AD PRODUCTION pour un montant de 877.86 € HT → 1 053.43 € TTC.

Vote : Membres 15, Présents 12, Représentés 0, Votants 12, Exprimés 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2022-09-007 : Publiée le : 15 Septembre 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 15 Septembre 2022

Questions et informations diverses – Tour de table

Desbourdes Francis :

Voiture à coté de la boulangerie – attente du retour de la gendarmerie.

Propose de mettre en place un panneau arrêt minute. Accord du Conseil municipal

Monsieur Dutour : demande s'il est possible de mettre en place un panneau Interdiction poids lourds 7.5 tonne

Marché : 2 personnes seront présentes au marché

Faire le nécessaire pour un défibrillateur : dossier confié à Madame Camon Isabelle

Pigeonnier :

Robin : mois d'Octobre

Delafond-Caillé Charlotte :

Réunion CCTVV conférence des Maires – alignement des compétences. Présentation des statuts de la CCTVV.

Interrogation sur la CCTVV – Les statuts vont changés en 2023. Question : réflexion de sortir de cette CCTVV pour partir à Chinon. Proposition d'inviter Monsieur Pimbert ainsi que Monsieur Dupont pour voir les différentes compétences.

Projet à travailler en commun.

Proposition de Monsieur Feltrin Pierre : prendre en compte l'avis de la population

Proposition de faire une consultation.

Molisson Stéphanie :

Festival Cousu-main : environ 60 personnes

Problème d'électricité lors des événements. Voir si possible d'envisager des travaux, renforcement. Voir les entreprises pour faire des devis.

Résidence d'artistes le 22 et 23 septembre. Présentation d'un spectacle aux écoles le 23 septembre 2022.

Conseil Municipal du 8 Septembre 2022

Navatte Marc :

Marché 11 septembre – boucher et maraîcher.

Contrat Antargaz change en octobre

Réponse ABF pour le changement des menuiseries à la salle associative : réponse négative

Lave vaisselle salle des fêtes : prévoir le changement rapidement.

Blanchard Charline :

Rando de la Bernache : Samedi 22 Octobre 2022

Commission Fêtes et cérémonies : 21 Septembre 2022 à 18h30 à la Mairie.

SEANCE LEVEE A 20h45

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mercredi 5 Octobre 2022 à 18h30
à la Mairie**

Conseil Municipal du 8 Septembre 2022